
Organigramme & organisation

La gestion quotidienne

La fédération est dirigée par Axelle Fichtner, sous la présidence de Thierry Icard.

Cette direction implique, outre les missions détaillées plus bas, la gestion administrative & financière, les lectures réglementaires et actualités viticoles, les relations avec les adhérents et l'organisation de la vie statutaire de la structure.

Les missions ODG

1. Supervision et coordination de tous les ODG avec qui la fédération a une convention de partenariat.
2. Centralisation du tableau de bord des données de production, et de toutes les obligations déclaratives, les manquements. Compilation des statistiques et historique.
3. Organisation des dégustations centralisées (2 par an, 1 vrac et 1 conditionné).
4. Gestion en direct des opérateurs négociants : mise à jour de la base de données, envoi des obligations, relance des informations manquantes, et compilation des volumes traités.
5. Relations avec CERTIPAQ : audits, interface contrôle externe Var/Corse et suivi des dossiers & fréquence de contrôle.
6. Défense de l'IGP : suivi des utilisations frauduleuses, étiquetage, pige des cuvées existantes et lien avec l'INAO.
7. Gestion du cahier des charges et de son évolution.
8. Gestion de la politique de qualité et du plan de contrôle.
9. Communication vers les ODG partenaires et opérateurs : mails, alimentation du site Internet et de la lettre d'information.
10. Interface avec les organisations professionnelles & institutions (INAO, interVINS, Dirrecte, Douanes, ...).
11. Représentation de l'IGP Méditerranée dans les manifestations et la presse (rôle d'ambassadeur)

Etant donné l'étendue du territoire de production de l'IGP Méditerranée, le contrôle interne des vinificateurs est délégué aux syndicats de département reconnus ODG du territoire de production, sous la forme d'un partenariat cadré par une convention & un règlement intérieur.

Le bureau

Il se réunit quand l'actualité de la Fédération le justifie : prise de décision ou réunion de travail dépassant le niveau de responsabilité ou de compétences du président et de la directrice, mais ne nécessitant pas la tenue d'un conseil d'administration.

Composition

Thierry ICARD	Président
Joël REYNAUD	Vice-Président
Adelin MARCHAUD	Secrétaire
André MERCIER	Trésorier
Patrice JEROME	Membre
Eric POLI	Membre
Eric PAUL	Membre

Le Conseil d'Administration

Il se réunit en moyenne entre 4 à 5 fois par an pour déterminer la stratégie concernant l'IGP Méditerranée, échanger sur la production régionale des IGP du sud-est (vendanges, quantité et qualité de la production, tendances du marché), harmoniser quand c'est possible les pratiques de contrôles concernant ces IGP, évoquer les différentes actualités syndicales des IGP viticoles et voter les points importants de la vie de la Fédération.

Mode de représentation

Les producteurs sont représentés par leur syndicat de département, adhérent à la fédération, dont la représentation est pondérée par le nombre d'opérateurs actifs (campagne précédente) et le volume produit en IGP Méditerranée (Revendication directe et Changement de dénomination), par tranche de 1 000 HI (décision votée en AGE le 04/11/2011).

Les producteurs qui le souhaitent peuvent adhérer directement à la fédération mais doivent être représentés.

Les négociants sont des membres associés et peuvent avoir un représentant qui aura une voix consultative.

Composition

ARDECHE

André MERCIER
Pierre CHAMPETIER

DROME

Adelin MARCHAUD
Dominique GUILLOT

VAUCLUSE

Joël REYNAUD
Pierre GONTIER

CORSE

Eric POLI
François FRANCESCHI

VAR

Eric PAUL
Franck CAGIATI

BOUCHES DU RHONE

Thierry ICARD
Jean Claude PELLEGRIN

Vins des Alpes du sud

Patrice JEROME
Olivier RICARD

L'Assemblée Générale

Elle se réunit chaque année pour voter les comptes, le renouvellement des administrateurs, la présentation du rapport moral et du rapport d'activités.

Le mode de représentation est le même que celui du conseil d'administration.

Composition

ARDECHE

André MERCIER
Pierre CHAMPETIER
Ludovic WALBAUM
Pascal FRANCHI

DROME

Adelin MARCHAUD
Dominique GUILLOT
Marc André BARBE
Pascal JAMET

VAUCLUSE

Joël REYNAUD
Pierre GONTIER
Robert REYNIER
François MORICELLY

CORSE

Eric POLI
François FRANCESCHI
André CASANOVA
Laurent CRISTOFARI

VAR

Eric PAUL
Franck CAGIATI
Jacques BONHOMME
Jacques PELEPOL

BOUCHES DU RHONE

Thierry ICARD
Jean Claude PELLEGRIN
Patrick BOUTIER
Patrick HENRY

VINS DES ALPES DU SUD

Patrice JEROME
Olivier Ricard

Financement de l'ODG Inter-Med

Les missions d'identification et de contrôle interne des vinificateurs sont directement facturées par l'ODG de département aux adhérents qu'il contrôle (cf. la convention existante et le règlement intérieur), sur la base de ses frais réels de fonctionnement.

La fédération est financée par deux types de cotisation :

Cotisations ODG : 0.15€ HT/HL d'IGP Méditerranée revendiqués, ou en changement de dénomination, au 31/07 de la campagne N+1.

Cette cotisation est facturée par les ODG de département qui la reversent à la fédération en fin de campagne.

Cotisations syndicales : 0.01€TTC/HL sur la base des volumes déclarés en IGP par récolte.